Les 20 ans en 1959

Debout :

Simone BOUCAUD - Marcelle BERNARD - Louis FAYOLLE - Maryse LAPALUS
Maurice BALIGAND - Monique GUITTAT - Raymonde CORTAMBERT - DESBRUYERE

Assis :

Claudette DUMONT - Noëlle DARGAUD - Henri BIDAUT - Ginette BON
Monsieur le Maire DUFOUR - Suzanne BALIGAND - Marguerite PERROUSSET

Les Conscrits en 2009

Le budget communal

Section d'investissement : 325 367 €

Dépenses

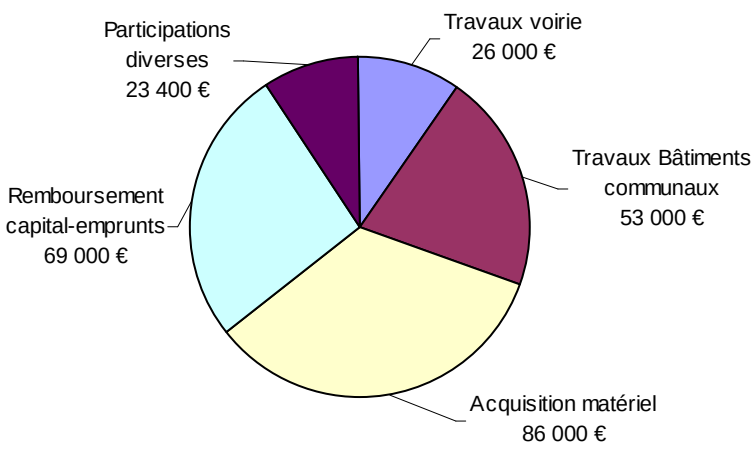
Participations diverses 23 400 €
Travaux voirie 26 000 €
Travaux Bâtiments communaux 53 000 €
Remboursement capital-emprunts 69 000 €
Acquisition matériel 86 000 €

Recettes

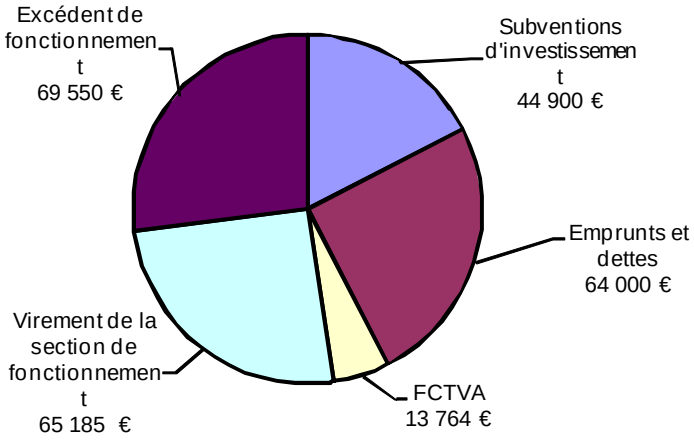
Excédent de fonctionnement 69 550 €
Subventions d'investissement 44 900 €
Emprunts et dettes 64 000 €
Virement de la section de fonctionnement 65 185 €
FCTVA 13 764 €

Section de fonctionnement : 707 810 €

Dépenses

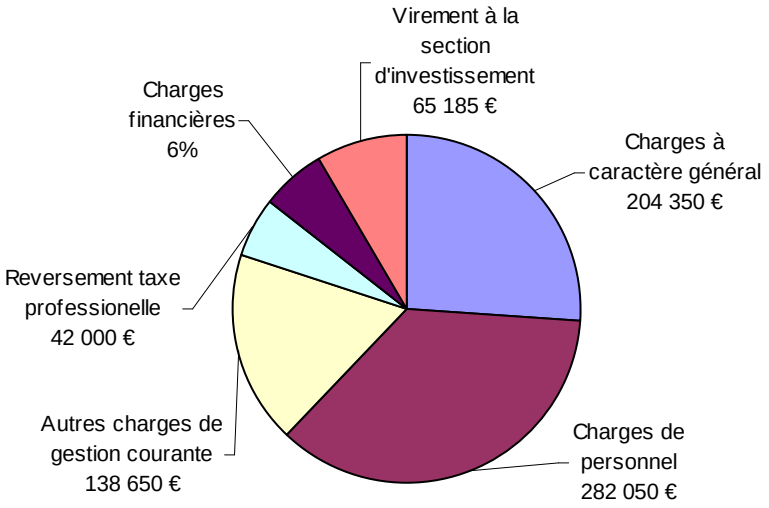
Virement à la section d'investissement 65 185 €
Charges financières 6%
Charges à caractère général 204 350 €
Reversement taxe professionelle 42 000 €
Autres charges de gestion courante 138 650 €
Charges de personnel 282 050 €

Recettes

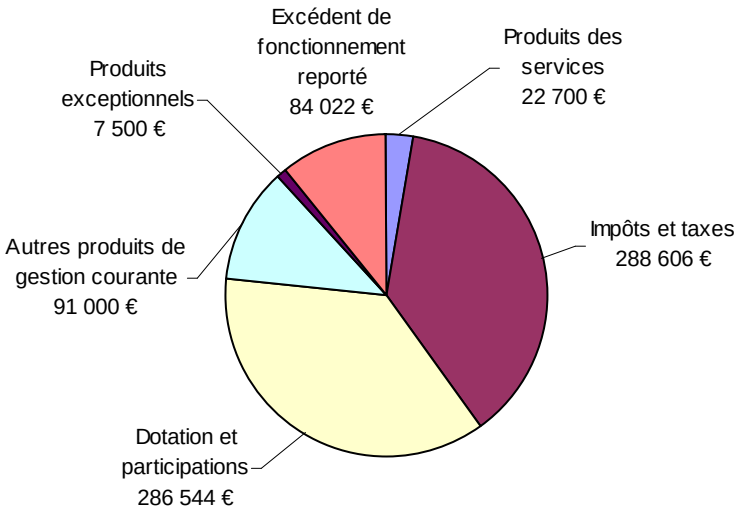
Excédent de fonctionnement reporté 84 022 €
Produits des services 22 700 €
Produits exceptionnels 7 500 €
Impôts et taxes 288 606 €
Autres produits de gestion courante 91 000 €
Dotation et participations 286 544 €

Part Communale des Impôts locaux pour 2009

	BASE D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	903 700	11,53 %	104 197 €
Taxe foncière - propriétés bâties	699 400	17,49 %	122 325 €
Taxe foncière - propriétés non bâties	89 400	49,18 %	43 967 €
TOTAL	/	/	**270 489 €**

Les taux d'imposition dans le canton

	Commune			Communauté de Communes	
	Taxe habitation	Taxe foncière Propriété bâtie	Taxe foncière Propriété non bâtie	Taxe professionnelle Unique	T.E.O.M.
BRANDON	9,01	12,63	35,29	10,31	10,26
LA CHAPELLE	8,29	11,76	39,49	10,31	10,26
DOMPIERRE	11,53	17,49	49,18	10,31	10,26
MATOUR	11,79	15,82	70,08	10,31	10,26
MONTAGNY	7,03	8,46	35,31	10,31	10,26
MONTMELARD	7,84	13,00	40,48	10,31	10,26
TRAMBLY	6,98	11,40	44,05	10,31	10,26
TRIVY	10,88	14,72	44,53	10,31	10,26

Les bâtiments communaux

Principaux travaux engagés en 2009 dans nos bâtiments communaux avec notre équipe d'employés municipaux : Michel THOMAS, Hervé CARRETTE, Christian BEURRIER (jusqu'au 20 mars fin de son contrat CAE) et depuis le 1er janvier Serge DESROCHES (en complément de son service du bus scolaire).

Réfection des sanitaires publics

place Philippe MALAUD

2ième phase et fin des travaux :

Travaux réalisés par notre service technique : petites maçonneries - réseaux, doublages, carrelages, faïences, alimentation électrique enterrée, peintures et divers.

Travaux réalisés par les artisans (A. DARGAUD, B. LITAUDON, E.V.R) : remplacement des portes extérieures, cloisons stratifiées sur pieds avec portes ; plomberie – sanitaire, électricité.

Restructuration du bâtiment de la Maison des Services (ADMR)

Grande rue

2ième phase et fin des travaux :

Travaux réalisés par notre service technique : petites maçonneries, réfection du plancher à l'arrière du bâtiment, divers petits travaux de second œuvre.

Travaux réalisés par les artisans (A. DARGAUD, A. PAGEAUT, J-Y. COURTOIS) : menuiseries, plafonds, isolation, doublages, électricité.

Les travaux de finitions et d'embellissement ont été réalisés par l'A D M R.

Aménagement du logement de la maison « Jeanne AUCAIGNE »

Route de Trambly

Travaux réalisés par notre service technique : dallage béton à l'intérieur du local annexe.

Travaux réalisés par l'entreprise DEBIEMME : remplacement des châssis de toiture.

Chalets loués au complexe touristique :

Continuation des lasures (intervention de notre service technique en période de non location).

Ecoles :

Réalisation d'une cloison, pour agrandir la salle à manger. Bricolages divers.

Restructuration de l'aile Est de l'immeuble administratif : bâtiment de l'ancienne perception

Les travaux ont débuté au cours du dernier trimestre 2009, pour une livraison dans le courant du 1ier trimestre 2010. Dans un premier temps, il a fallu repenser les accès. Une cloison a été montée afin de séparer l'appartement et les bureaux. Les locaux au rez-de-chaussée vont accueillir dans les prochaines semaines la bibliothèque municipale après aménagements des accès et sanitaires pour les P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite), pose d'un plafond coupe-feu et embellissement général. Au 1er et 2ème étages, un grand appartement est en cours de rénovation (cuisine, sanitaires, grand séjour, 3 chambres, dégagements, cave). Il sera prochainement proposé à la location.

Le programme des travaux de restructuration a été confié aux artisans et à notre service technique : démolitions de cloisons et divers, petites maçonneries, remplacement des menuiseries extérieures, menuiseries intérieures diverses, plafond coupe-feu isolé, cloisons, chauffage, plomberie - sanitaire, électricité, faïences, peintures, revêtements de sols.

Travaux prévisionnels

- **programmés et à budgéter sur 2010 :**

- Immeuble administratif : aile Ouest bâtiment de la Poste :

Appartement : remplacement de la porte d'accès (au Nord).

Poste : travaux pour rendre les locaux accessibles aux PMR et surtout plus accueillants pour le public. Notre commune vient de se voir accorder par la CDPPT une « enveloppe » d'environ 45 000 euros pour financer une partie de ces travaux.

- Appartement de la maison ''Jeanne AUCAIGNE'' :

Remplacement des convecteurs.

- Vestiaires du foot : restructuration des locaux et embellissements.

- **à programmer selon le budget alloué :**

- Bâtiment administratif :

réfection des marches d'escalier pour l'accès à la Mairie.

chaudière à remplacer (plus de 30 ans) en privilégiant les économies d'énergies.

- Travaux d'entretiens dans nos bâtiments communaux (église, écoles, salle des fêtes, locaux annexes des logements, centre social, etc…).

Nous réfléchissons sur nos programmes de travaux pour les adapter aux coûteuses contraintes réglementaires qui se profilent : accessibilités aux P.M.R. pour les locaux recevant du public, énergies renouvelables (future loi dite Grenelle 2).

- **à l'étude : projet groupe scolaire**

Après 2 études de faisabilité pour construire ou rénover nos écoles, notre choix financier s'est orienté pour restructurer le bâtiment de l'école maternelle, en y intégrant la cantine + 5 classes et des locaux annexes fonctionnels, avec accessibilités aux P.M.R.

L'avant projet sommaire vient juste d'être confié au cabinet CHAMBAUD architectes.

Roland SIMONET

Commission Bâtiment

La Voirie Communale

Les travaux financés par la Communauté de Communes pour un montant de 35 000 € H.T. ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA, au Bourg de Meulin, sur le chemin d'Audour à La Toule (mono couche), à Bois du Lin et sur la voie de La Planche à La Roche.

Cette année, le Conseil Municipal sous l'impulsion de la commission « voirie » a réalisé près de 50 000 € de travaux supplémentaires (budget pris sur les fonds propres de la Commune), au centre-bourg s'ajoutant à la programmation de réfection sur les voies d'intérêt communautaire.

En effet, il devenait urgent d'intervenir rue de la gendarmerie et place de l'école pour améliorer les chaussées de cet accès très fréquenté.

C'est l'entreprise THIVENT qui a réalisé ces travaux cet automne et tous les usagers ont pu apprécier cet aménagement.

Demandés par les riverains depuis plusieurs mois, les travaux rue Jeanne Aucaigne ont enfin été réalisés. Ils ont consisté en un rétrécissement des trottoirs avec la pose de bordure franchissable ; désormais, les véhicules peuvent stationner en partie sur les trottoirs facilitant et sécurisant la circulation routière dans ce secteur. Reste la matérialisation au sol, qui pourra être effectuée dès que le temps le permettra.

Le montant global de la facture payée à l'entreprise THIVENT s'élève à 48 134 € T.T.C.

Pour 2010, les subventions relatives aux travaux de voirie par le Conseil Général sont remises en cause comme bien d'autres opérations. Il faut s'attendre à ce que les Communes ne puissent plus entretenir comme elles le voudraient le parc routier dans les années à venir (plus de 50 kms goudronnés à Dompierre).

Il en est de même pour le déneigement pour l'ensemble des voies : les routes départementales traversant notre Commune n'étant plus classées prioritaires par le Conseil Général. En raison aussi de la longueur de notre réseau routier, des priorités seront mises en place et il est demandé aux habitants d'être indulgents. Avec des chutes de neige souvent imprévues, la Municipalité fera de son mieux pour que le dispositif soit des plus réactifs.

Tout au long de l'année, les agents techniques réalisent des travaux sur la voirie communale ; des curages de fossés importants ont été effectués sur « la veille route » du carrefour du grand chemin (maison Fougeras) jusqu'à la limite de Montmelard en direction de la Maison Brûlée ; un aménagement complet de la chaussée devrait intervenir en 2010. Les riverains sont vivement remerciés pour avoir accepté d'être dépositaires des déblais.

Une entreprise spécialisée est intervenue pour l'élagage par « lamiers » des arbres bordant le chemin de « Poizolles au pont de Frouges ».

Dernièrement, l'accès du chemin de la Bourbe à la Mazille a été aménagé.

Jean-Pierre BENAS

Commission Voirie

Le Cadre de Vie

Comme chaque année, toute l'équipe de bénévoles a œuvré pour l'embellissement de notre village.

Quelques dates ont marqué l'année 2009 :

Le 17 janvier, la commission du fleurissement s'est rendue à Charnay-les-Mâcon pour recevoir le label « Villes et villages fleuris 1 fleur » pour 2008. Quelques Dompierrois ont reçu des prix départementaux.

Le fleurissement par les particuliers de leur habitation représente un atout essentiel pour accompagner la volonté et l'effort de la municipalité d'embellir le cadre de vie.

Les 18 et 19 mai ont eu lieu nos plantations de nos massifs d'été, environ 3200 fleurs.

Le 20 juillet, le jury départemental nous a rendu visite pour décerner notre label. Comme d'habitude, il a apprécié les efforts accomplis en matière de fleurissement ainsi que l'entretien de notre village. Bravo aux bénévoles qui se sont investis cette année à la conception des massifs.

Le 30 octobre, les chrysanthèmes, cyclamens et autres plantes ont pris la place du décor estival pour donner une petite touche « d'automne ».

Le 8 décembre, c'est le décor de Noël qui a pris place. Beaucoup de travail fourni par tous, mais quel beau résultat et quelle belle récompense lorsque les habitants nous font savoir qu'ils apprécient ce cadre de vie, indissociable du développement touristique de notre village.

Pour 2010, nous sommes en train d'étudier l'arrosage automatique. Dans un premier temps, nous l'installerons sur la place Philippe Malaud et nous remettrons en service celui de la place de l'église.

Alors, mobilisons-nous tous encore pour 2010 et un grand merci à tous les bénévoles.

Bonne et heureuse année 2010

Séverine DEBIEMME

Commission Cadre de Vie

Collecte et Tri des ordures ménagères

Depuis un peu plus d'un an maintenant, notre commune a été équipée en bacs permettant la collecte sélective des déchets. Ces containers - les uns à couvercle jaune, les autres à couvercle gris - font désormais partie de notre paysage. Cet aménagement s'inscrit dans la continuité d'une opération entamée par le SIRTOM en 2007 dans le but de rechercher un meilleur rapport entre la satisfaction des usagers et l'optimisation de la gestion des déchets.

Il est bon de rappeler que ces bacs ne sont pas la propriété de l'usager ; ils sont affectés à un foyer ou à un ensemble d'habitations, et sont numérotés et répertoriés par le SIRTOM.
En d'autres termes, en cas de déménagement, il n'est pas question d'emporter avec soi les bacs de collecte !

Si ces nouveaux conteneurs nous amènent à modifier un peu nos habitudes, il faut savoir que ces quelques petits changements ont des répercussions importantes et très positives sur le plan économique et sur le plan de l'environnement.

En effet, la mise en place de tournées de collecte des emballages permet :
- de diminuer le tonnage d'ordures non recyclables (qui coûtent cher à la collectivité),
- d'augmenter le taux de tri, et donc de recyclage et de valorisation des déchets.

Nous vous encourageons donc à continuer en 2010 et vous rappelons quelques points importants :

Attention aux erreurs de tri

Les emballages collectés pour le tri (à mettre dans les bacs à couvercles jaunes) sont l'ensemble des FLACONS et BOUTEILLES en plastiques, les BOITES DE CONSERVES et CANETTES de boisson, les BRIQUES ALIMENTAIRES et les CARTONNETTES (paquets de gâteaux, cartons de pizza, cartons de plats cuisinés, …).

En revanche, **les barquettes de polystyrène, pots de yaourts, pots de crème en plastique, films et sachets plastiques** **ne sont pas recyclables** et doivent être jetés dans la poubelle grise.

Tout déchet déposé à tort dans une poubelle jaune ou un container va suivre la totalité du circuit qui ne lui est pas destiné et par conséquent occasionner une dépense qui alourdit le budget des collectivités locales. Ce surcoût est répercuté sur les impôts locaux et donc supporté par chaque foyer.

IL EST DONC ESSENTIEL D'EFFECTUER LE BON GESTE DU TRI. Si vous avez un doute au moment de jeter un emballage, mettez-le dans le bac à ordures ménagères (couvercle gris).

Déchetterie et Points Propres sont toujours à votre disposition

Cartons bruns, appareils ménagers hors d'usage, déchets verts, gravats, métaux, textiles usagés… sont à déposer en déchetterie.

Le verre, les papiers et journaux sont à déposer dans les points d'apport volontaire situés sur la commune.

Profitons de ce bulletin pour rappeler qu'un point d'apport volontaire est destiné à recevoir les déchets recyclables, qui font l'objet de collectes spécifiques : verre, papier, éventuellement textiles. Il ne s'agit en aucun cas d'un dépotoir !

Malheureusement, en 2009, les points d'apport volontaires ont été à maintes reprises jonchés de déchets de toute sorte...

Devant cette situation, nous avons donc pris les décisions suivantes :

- déplacer le point propre situé près de la bascule pour l'installer à proximité du cimetière, où il se trouvait précédemment. Nous espérons ainsi limiter les apports de détritus par des gens de passage. Toutefois, chaque Dompierrois doit aussi faire preuve de sens civique en utilisant correctement les containers mis à sa disposition, et en ayant recours à la déchetterie pour les déchets encombrants.

- retirer progressivement les bacs gris et les bacs jaunes actuellement placés sur nos points propres. Chaque foyer étant maintenant équipé pour la collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables (soit en porte à porte soit en point de regroupement), les seuls déchets à apporter aux points d'apport volontaires sont le verre, les papiers et éventuellement les textiles.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est élevée, nous le constatons tous, et il faut malheureusement s'attendre à ce qu'elle augmente encore dans les prochaines années. La taxe d'enfouissement va passer de 13 € la tonne à 40 € en 2015, pour une moyenne annuelle d''environ 5000 tonnes de déchets à enfouir pour le SIRTOM, avec une orientation vers la métanisation après 2015, pour la valorisation des déchets.

Nous savons bien que le volume de nos déchets ménagers a augmenté considérablement ces dernières années, et que le traitement des déchets coûte cher. Il nécessite des installations toujours plus importantes, dont le coût financier est répercuté dans le prix des produits que nous achetons et des impôts et taxes que nous payons.

Il devient donc impératif d'adopter un comportement responsable, par des gestes simples et concrets :
- mieux acheter en privilégiant les produits ayant moins d'emballage, et ceux qui sont réparables ou recyclables,
- pratiquer le tri pour qu'un maximum de nos déchets soient valorisés ou recyclés,
- composter les déchets organiques*

Nous comptons sur vous tous pour que notre village poursuive sur la bonne voie !

Le SIRTOM est à votre disposition pour répondre à vos questions :
Tél 03 85 59 26 98
e-mail : sirtom71@wanadoo.fr
site internet : **sirtom.grosne.fr**

Martine CARRETTE - Roland SIMONET

Délégués SIRTOM pour la commune de Dompierre

Le P.L.U.

Le Plan Local D'Urbanisme (P.L.U.) : un projet pour l'avenir de Dompierre les Ormes

Depuis le 17 juillet 2008, les études du Plan Local d'Urbanisme ont suivi leur cours pour aboutir aujourd'hui à un projet de développement qui tient compte des enjeux et des besoins de la commune en matière de développement. Ce travail long, et parfois fastidieux, a permis à l'équipe municipale de se regrouper autour d'un projet commun pour la décennie qui vient. Des permanences ont été régulièrement organisées en mairie pour informer les habitants qui ont bien voulu prendre connaissance du projet et notamment des plans qui divisent la commune en différentes zones, dont il nous semble utile de rappeler la vocation ci-après :

- **Les zones urbaines**
- **Les zones agricoles**
- **Les zones à urbaniser**
- **Les zones naturelles**

P.L.U. : mode d'emploi

Le P.L.U. peut par ailleurs déterminer un secteur spécifique NHL pour les constructions dispersées en zone agricole, ce qui est une caractéristique forte de la commune.

L'élaboration du P.L.U. devait, d'autre part, tenir compte des impératifs suivants :

Les objectifs : c'est schématiquement le nombre d'habitants que la commune prévoit d'accueillir dans les dix prochaines années.

Les recommandations de l'Etat :

Porter à connaissance du préfet : (les grandes contraintes et orientations nationales, incontournables)

Note de cadrage de la D.D.E. (fondement juridique du P.L.U.)

Enfin, **l'*Évaluation environnementale* :** cette approche de la commune était obligatoire et devait démontrer que le projet de P.L.U. ne portait pas atteinte aux espèces et au milieux naturels inventoriés au titre de Natura2000. Cette partie du dossier de P.L.U. a nécessité de nombreuses reconnaissances de terrain.

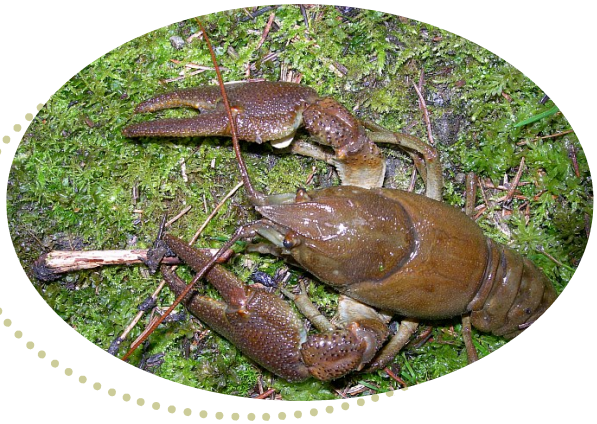

Le P.L.U. s'est d'autre part assigné, comme l'un des objectifs prioritaires, la protection des exploitations agricoles et des terres rattachées ; dans certains cas, cet impératif a conduit la commune à « geler » certains terrains proches de bâtiments d'élevage. Par ailleurs, une réunion publique à l'adresse de la profession a permis, au début de la procédure, de lever les inquiétudes de certains exploitants.

Globalement, le P.L.U. préserve les terres et les paysages et regroupe l'essentiel de son développement (hors zones d'activités) dans l'environnement immédiat du bourg. Le principe est d'organiser un développement durable.

Par rapport au projet de délocalisation d'une partie de la zone Genève-Océan, de l'autre côté de la RCEA - concernant des terrains aux multiples contraintes, et impropres à l'urbanisation - l'Etat a fait part de ses réserves en attirant l'attention de la commune sur la nécessité d'argumenter solidement ce choix. Nous n'en savons pas plus aujourd'hui sur l'avis définitif qui sera porté par l'Etat, mais le P.L.U. prend en compte ce projet vital pour l'économie de la commune, bien que la mise à deux fois deux voies de la RCEA puisse encore avoir un certain impact sur la future zone d'activités.

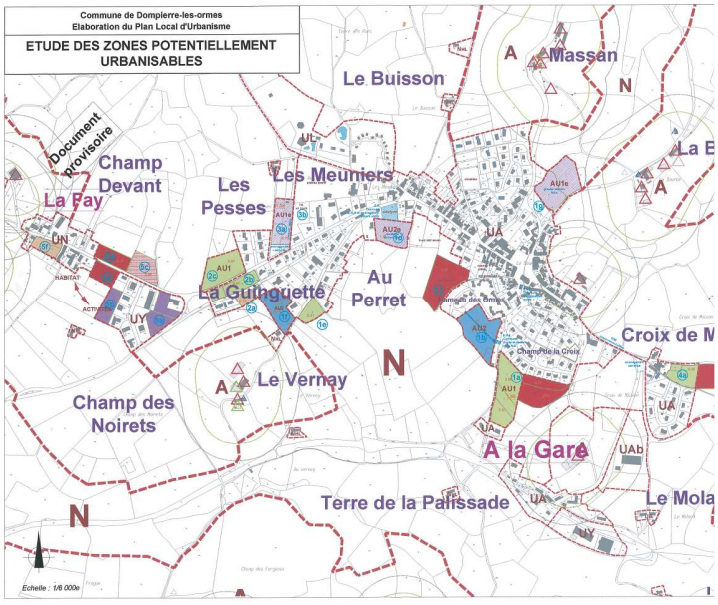

La suite de la procédure :

Le règlement (juridique) de l'occupation du sol des différentes zones est achevé ; il se compose de 14 articles réglementant l'occupation du sol. Aujourd'hui, le dossier de P.L.U. est en cours de montage par le Bureau Natura, prestataire choisi par la commune. Ce dossier mis en forme sera communiqué à la commune qui devra prendre une délibération décidant de la fin des études du P.L.U. En jargon juridique, cette phase s'appelle l' « arrêt-projet ».

Le dossier de P.L.U., accompagné de la délibération du conseil municipal, sera ensuite adressé à l'ensemble des services et personnes publiques associés à son élaboration. Chaque service – environ 25 - : D.D.E., DIREN, DDASS, Conseil Général ...) sera destinataire d'un dossier de P.L.U. et va contrôler son contenu, ses objectifs et ses implications. Cette consultation dure trois mois. Il faut donc considérer que cette procédure sera terminée, au plus tôt, en avril 2010. Si le dossier reçoit un avis favorable du préfet, il est réaliste d'envisager l'enquête publique courant juin 2010. Cette enquête dure un mois + un mois pour obtenir le rapport du Commissaire enquêteur. En toute hypothèse, le P.L.U. deviendra donc opérationnel à l'automne 2010. La procédure sera alors terminée !

Commission Urbanisme

Le Centre Communal d'Action Sociale

Les Centres communaux d'action sociale ont été créés par le décret-loi n° 53-1186 du 29 novembre 1953. Ils résultent de la fusion des anciens Bureaux de bienfaisance et des Bureaux d'assistance, créés respectivement par des lois de 1796 et 1823.

Autrefois appelé Bureau d'aide sociale (BAS), la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 a substitué le nom de Centre communal d'action sociale (CCAS) à l'ancienne dénomination.

En France, un CCAS est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire ;

- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ;

- l'animation des activités sociales.

Le conseil d'administration

Il est composé :

- d'un président : le maire de la commune

- de 4 membres élus par le conseil municipal (Paulette Baligand, Chantal Jugnet, Marie Lapalus et Marcel Renon)

- de 4 membres nommés par le président (Jeanine Dufour, Bernadette Griffon, François Nesme et Georges Nicolas).

Le conseil d'administration gère le CCAS. À ce titre, il est habilité à prendre des délibérations qui sont tenues sur un registre spécial. Ainsi, le conseil d'administration vote l'ensemble des documents budgétaires, décide des actions à mener, émet son avis sur les demandes d'aide sociale facultative et est chargé de pourvoir à l'exécution de ses délibérations.

Les moyens

Le CCAS dispose d'un budget autonome.

Trois sources de financement peuvent être distinguées :

- les ressources extérieures non affectées à une action précise : la subvention communale qui constitue l'apport prépondérant et obligatoire au fonctionnement ;

- les ressources propres : les dons et legs ainsi que les produits de quêtes ou de collectes ;

- les ressources liées aux services et aux actions créées et gérées par le CCAS.

Les actions

En 2009, les actions de notre CCAS ont été les suivantes :

- le repas annuel offert aux Dompierrois de plus de 70 ans. Ce repas qui a lieu tous les ans à la salle des fêtes le jour des Rameaux permet à tous les convives de se retrouver dans une ambiance de convivialité. Le menu était préparé par Fabrice Boisson, ancien propriétaire du Relais Dompierrois et l'animation assurée par Musicaloisir de Cormoranche s/Saône ;

- les colis de Noël aux Dompierrois de 90 ans et plus aux personnes hospitalisées en maisons de retraite ou établissements hospitaliers. Ces colis sont confectionnés par les membres du CCAS et portés juste avant les fêtes de fin d'année ;

- le spectacle de Noël pour les enfants des écoles.

Tous les membres du Centre Communal d'Action Sociale vous présentent leurs vœux les meilleurs pour l'année nouvelle.

Paulette Baligand

Adjointe chargée des affaires sociales

Quelques Délibérations

Il y a 100 ans

1 franc 1909 = 3,60543 € (2008)

1 324 habitants

Maire : Docteur Gras

Secrétaire de mairie : M. Coron

Session du 10 février
Le conseil municipal sollicite la création d'une foire qui se tiendrait le 24 février, considérant que Dompierre est un centre commercial très fréquenté, d'un accès facile en raison de sa situation topographique, attendu que la commune est desservie par deux gares, situées sur les lignes de chemin de fer de Châlon à Roanne et de Mâcon à Moulins et qu'elle est traversée par 4 routes, considérant qu'une foire qui se tiendrait annuellement le 24 février rendrait de grand services aux cultivateurs de la contrée.

Session du 20 juin
Cession à M. de Vilmorin, contre la somme de 450 francs, de l'ancien chemin qui passe par Pézanin et qui traverse sa propriété puisqu'il ne sert à rien depuis que ce chemin rural a été dévié en raison de sa rampe trop forte.

Il y a 50 ans

1 franc 1959 = 0,01528 € (2008)

884 habitants

Maire : M François Dufour

Secrétaire de mairie : M. Desroches

Session du 21 mars
Le CM décide de procéder à l'acquisition d'un tronçon de l'ancienne ligne SNCF pour la partie comprise entre le Hameau de Poizolles (terrain de la gare comprise) et le lieu-dit La Prise d'eau en vue d'aménager une route suivant le tracé de l'ancienne linge et reliant les deux points sus-indiqués.

Session du 12 mai
Le CM décide de faire procéder au ramassage des ordures ménagères dans l'agglomération du Bourg une fois par semaine.

Session du 14 juin
Le CM, fasse à une décision de fermeture d'une classe, opte pour la suppression de l'école du Verdier plutôt que la suppression d'une classe dans les écoles du bourg.

Session du 12 juillet
Le CM décide d'accorder à chaque candidat reçu au certificat d'études primaires un livret de Caisse d'Épargne portant la somme de 500 francs.

Session du 21 décembre
Le CM décide à l'unanimité d'instituer, en vertu de l'ordonnance du 7 janvier 1959, une taxe sur les chiens : 150 francs pour les chiens de 1ère catégorie, 30 francs pour les chiens de 2ème catégorie.